

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

sur le compte bancaire : FR XX XXXXXX XXXXX 50001089066 XX

DE MAURIOLES

Détail de votre facture du 16/11/2025 n° 10239516347

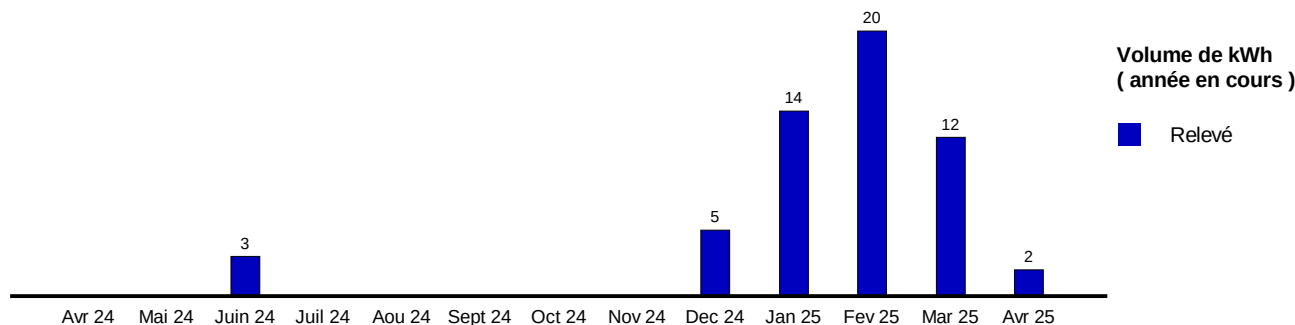
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option Base 9kVA
Réf. de votre contrat 2010008225641
Prix réglementés
Souscrit depuis le 28/11/2023

Données Point de Livraison

LIEU DIT MAURIOLES CAZILLAC 46600 LE VIGNON EN QUERCY
Réf Acheminement Electricité : 50080836939153

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				15,88 €	HT
Abonnement électricité (HT)		Période	Prix unitaire HT	15,88 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/11/2025 au 30/11/2025		15,88 €/mois	15,88 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 10,67 €, et la part variable est de 0,00 €

Services				0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				2,34 €	Hors TVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement		Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA	Taux de TVA
		du 15/10/2025 au 15/11/2025	10,67	21,93 %	2,34 €

Total Hors TVA pour ce site		18,22 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	3,64 €
TVA à 20,00%		18,22 €	3,64 €
Total TTC pour ce site		21,86 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 683 Type de compteur : Compteur Linky

Coefficient de lecture : 100

Heures Creuses : 23H08-7H08

Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons

Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 9,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	0 le 15/10/2025	0 le 15/11/2025

DE MAURIOLES

Détail de votre facture du 16/11/2025 n° 10239516347

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
Base 9kVA
Réf. de votre contrat 2010008225641
Prix réglementés
Souscrit depuis le 28/11/2023

Données Point de Livraison

LIEU DIT MAURIOLES CAZILLAC 46600 LE VIGNON EN
QUERCY
Réf Acheminement Electricité : 50080836939153

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/08/2025. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 87,9% nucléaire, 7,2% énergies renouvelables (2% éolien, 3,1% solaire, 1,1% biomasse, 1% hydraulique), 4,3% gaz, 0,2% charbon, 0,4% pétrole

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

97,4 % hydraulique : 95,9% France, 1,5% hors France (Allemagne, Croatie, Italie, Norvège)

2,2% éolien : 1,7% France, 0,5% hors France (Belgique, Italie)

0,3% solaire : France

0,1% Biomasse : France

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) :

80,4% hydraulique, 15,5% éolien, 4,1% solaire

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2024 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

